



— 3 —
(Timbres portant en surcharge la lettre M.)
ANNÉE 1933

MALADIE

Cartonnettes réunies
VOISIN & PASCAL
USINE DES ÉPARES

BOULEVARD DE LA VILLE
11400
ÉPARE

CHAMBRES-ÉPARES
VOISIN & PASCAL
17 AVR. 1933
Usine des ÉPARES

GRAND PARIETEL

1^{er} TRIMESTRE
Janvier 1933
Fevrier 1933
Mars 1933

N'utiliser sur le présent document que des timbres en deux parties.
La partie du timbre portant en surcharge la lettre M doit être apposée sur le feuillet « Maladie ».

Commencer le collage des timbres à la page 2, et en suivant l'ordre des pages.
Les timbres doivent être apposés sur chaque page de gauche à droite, sans interruption, en commençant par le haut.
L'employeur doit mentionner sur les timbres la date de l'apposition à l'exclusion de toute autre indication.

Le présent feuillet ne peut être utilisé pour les périodes de travail accomplies dans les professions agricoles ou forestières, sauf s'il s'agit de travaux effectués à titre de supplément de travail normal.

— 2 —

FEUILLET TRIMESTRIEL

1^{er} TRIMESTRE

MALADIE

2^{me} TRIMESTRE 1933

(Timbres portant en surcharge la lettre M.)
ANNÉE 1933

— 3 —

N'utiliser sur le présent document que des timbres en deux parties.
La partie du timbre portant en surcharge la lettre M doit être apposée sur le feuillet « Maladie ».

Commencer le collage des timbres à la page 2, et en suivant l'ordre des pages.
Les timbres doivent être apposés sur chaque page, de gauche à droite, sans interruption, en commençant par le haut.
L'employeur doit mentionner sur les timbres la date de l'apposition à l'exclusion de toute autre indication.

Le présent feuillet ne peut être utilisé pour les périodes de travail accomplies dans les professions agricoles ou forestières, sauf s'il s'agit de travaux effectués à titre de supplément de travail normal.

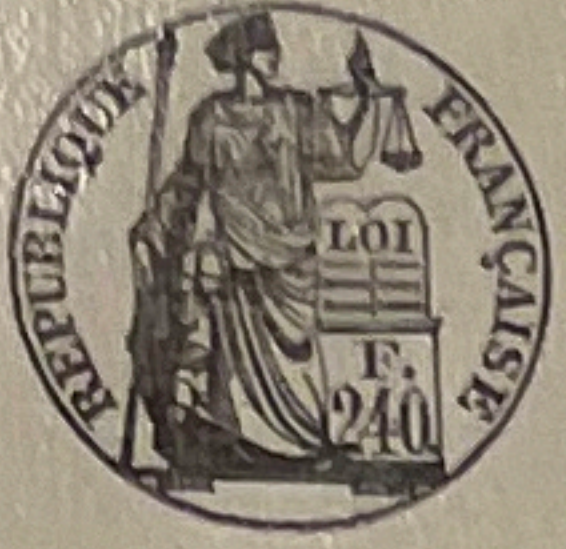
(FACULTATIF)			
Détail des versements Maladie effectués pendant le 1 ^{er} trimestre.			
Date.	francs.	Date.	francs.
15 AVR. 1933	18.50		
17 AVR. 1933	18.50		
à reporter		Total	

Réçus pour l'assuré et pour l'employeur.
(Voir au dos.)

L'employeur, si c'est lui qui détient le feuillet, remet à l'assuré le récépissé destiné à celui-ci. Ce récépissé doit être conservé par l'assuré pour la justification de ses droits ou de ceux de ses ayants droit aux prestations « Maladie, Maternité, Invalidité (soins), Décès ».

TALON À DÉTACHER PAR LE SERVICE À QUI EST REMIS LE FEUILLET

AV 92364



Reçu de Monsieur et Madame PENNEL, demeurant à TOURCOING, (N) rue des Anges n° , la somme de UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE MILLE Francs - (Frcs: 1.550.000.) en un chèque n° 271.824 émis par M. Pennel, pour mon compte, à l'ordre de Maître DUCHANGE, Notaire à Roubaix, le 24 décembre 1959, et représentant le prix convenu et intégral de la reprise du contrat d'accession à la propriété concernant: sis à Tourcoing (N) 141. Jean Jaurès, Apt. B. 403, et de divers travaux et aménagements effectués dans ledit appartement, au 31 décembre 1959.

Ce dernier, que j'occupe présentement, sera rendu libre d'occupation le premier février 1960 au plus tard. /

Fait à Tourcoing ce 24 décembre 1959

J. J. J.

CARNET A CHOIX

ALSACE-LORRAINE
Fiscaux Sociaux Français

CACHET SOCIÉTAIRE	CARNET N°	NUMÉRO DE CONTRÔLE		
	REÇU, LE			
	RENDU, LE	PAYS OU ENSEMBLE		
CATALOGUE UTILISÉ _____ 19__				
RÉCAPITULATION		RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ		
PAGE	NOMBRE	VALEUR	CIRCULATIONS VALEUR INITIALE	PRÉLEVEMENTS
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
			TOTAL	
			% SOCIÉTÉ	
			DIVERS	
			NET A PAYER	

Für jede Rentenbewerbe, in welcher eine versicherungspflichtige Beschäftigung bestanden hat, ist ein Beitrag zu entrichten. Die Beitragsentrichtung erfolgt durch Einlösen von Marken für die entsprechende Zahl von Wochen; dabei sind die Marken, von oben links beginnend, in fortlaufender Reihe zu bekleben.

24 PF. 1950	24 PF. 1951	24 PF. 1952	24 PF. 1953	24 PF. 1954	24 PF. 1955	24 PF. 1956	24 PF. 1957	24 PF. 1958	24 PF. 1959	24 PF. 1960
24 PF. 1961	24 PF. 1962	24 PF. 1963	24 PF. 1964	24 PF. 1965	24 PF. 1966	24 PF. 1967	24 PF. 1968	24 PF. 1969	24 PF. 1970	24 PF. 1971
24 PF. 1972	24 PF. 1973	24 PF. 1974	24 PF. 1975	24 PF. 1976	24 PF. 1977	24 PF. 1978	24 PF. 1979	24 PF. 1980	24 PF. 1981	24 PF. 1982
24 PF. 1983	24 PF. 1984	24 PF. 1985	24 PF. 1986	24 PF. 1987	24 PF. 1988	24 PF. 1989	24 PF. 1990	24 PF. 1991	24 PF. 1992	24 PF. 1993
24 PF. 1994	24 PF. 1995	24 PF. 1996	24 PF. 1997	24 PF. 1998	24 PF. 1999	24 PF. 2000	24 PF. 2001	24 PF. 2002	24 PF. 2003	24 PF. 2004

Beitraggeber und Versichert. dürfen Marken nur dadurch entwerthen, daß auf den Seiten der Entwerrthung in Ziffern 1 bis 50, angegeben wird, auf Marken für Zeitabschnitte von mehr als einer Woche müssen immer entwerthet werden. Marken welche vom Versicherten statt des Beitraggebers eingelöst werden, sind bei Verlust des Beitragsantrags zu entwerthen (99 141 und 143 Abs. 2).

Zurechnung.

Zahl der Wochen, für welche Beiträge entrichtet sind	in Lohnklasse	I	II	III	IV	V
			12	48		
Dauer besetzelter Branchen	vom	bis einschließlich				
Dauer militärischer Dienstleistungen	vom	bis einschließlich				

(Ort und Datum) *Ralkenhausen, 1. Mai 02.*

(Name, Rechnungs-Nr.) *Linsmeier*



PARDEVANT Maître Bernard LESERVOIER, notaire à la résidence de Saigon (Cochinchine Française) soussigné;

A COMPARU : Monsieur Henri DARELAY, sans profession, demeurant à Saigon, rue Jauréguiberry, n°29, ayant demeuré à Paris, rue de la Pépinière, n°9. Lequel a, par ces présentes, constitué pour son mandataire :

M. Auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom : Faire mainlevée pure et simple avec désistement de tous droits privilégiés et autres droits réels et consentir à la radiation de l'inscription de privilège de nantissement prise au profit du comparant au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt cinq, n°283.594, volume 153M folio 33, contre Monsieur Alexis ARGOUËT et Madame Marthe Léonie SIMON, son épouse, demeurant ensemble à Vitry sur Seine (Seine) rue du Mont n°9 en vertu d'un acte sous seing privé en date à Vitry sur Seine du dix décembre mil neuf cent vingt cinq, enregistré à Paris, deuxième bureau S.S.P., le seize décembre mil neuf cent vingt cinq, folio 628, case 631, sur un fonds de commerce de charbons de bois et de terre avec préparation spéciale pour l'industrie, sis à Vitry sur Seine, rue du Mont, n°9, pour un total d'une somme totale de quatre vingt mille francs, non stipulée productive d'intérêt.

Mais en tant seulement que ces droits et inscription concernent une somme de quarante mille francs (40.000 Frs). Leur effet étant expressément conservé à l'égard des quarante mille francs de surplus. Consentir la décharge de Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de la Seine qui opérera la radiation de ladite inscription dans le sens sus-indiqué.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire. DONT ACTE en brevet sur modèle. Fait et passé à Saigon le huit cent trente deux Le huit août.



Tape 433

SAIGON (COCHINCHINE)

FACTURE-CONGÉ N°

RICARD
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE SOLFÉRINO - PARIS 7^e
DIRECTIONS COMMERCIALES :
PARIS : 15, RUE SOLFÉRINO 7^e - TÉLÉPHONE SOL 48-45 ET LA SUITE
MARSEILLE : 44, RUE BREVILLIAT - TÉLÉPHONE 27-24-25
BORDEAUX : 20, COURS SAVIGNAN - TÉLÉPHONE 23-24-25
LILLE : 29, RUE ALPHONSE-BERCIER - TÉLÉPHONE 27-27-77 ET LA SUITE

NON. PROFESSION, Adresse de Client

STAES CAFE
18 RUE DE TOURNAI
LILLE NORD

DATE	FOURNI	RECTIN	N° de FACTURE	ÉPUI	N° de CLIENT
23 01	303		4433	0759	0950

OBSERVATIONS

↑ RÉFÉRENCES À RAPPELER ↓

Cette note non timbrée ne peut servir d'acquit

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	Contenance	VOLUME VIN	SPIRITUEUX			MONTANTS
				VOLUME	DEGRÉ	ALCOOL PUR	
6	1 / 1 RICARD	0980		58843	265	1915	1145

TIMBRE

ANIS RICARD possible des surtaxes prévues aux Articles 406 bis et 1615 du C.G.I.
Vermouth Gancia et Ricard possibles de la surtaxe prévue à l'Article 406 bis du C.G.I.

GANCIA "B" ou "R", Vermouth GANCIA importé d'ITALIE
ASTI "SP", Vin mousseux ASTI SPUMANTE GANCIA importé d'ITALIE

Pour les vermouths T.V.A. compris à 20%
Pour les vins mousseux ASTI Régime de TAXE UNIFIÉE
Pour les autres produits T.V.A. compris à 25%

FACTURE CONGÉ MODÈLE 4 CC ROSE

LAISSEZ-PASSER
les réceptifs désignés ci-dessus contenant ensemble ALCOOL PUR

NET A PAYER
1154
150
1304

CONTRIBUTIONS INDIRECTES
VIGNETTE
RICARD
M/G
LILLE
438

FACTURE CONGÉ N° 4433/438

DATE D'ENLÈVEMENT (1) VINGT HUIT JANVIER 1964

HEURE D'ENLÈVEMENT (1) (2) DEPT HEURES MATIN

(1) EN TOUTES LETTRES - (2) MATIN OU SOIR

ATTENTION AU FROID
IL FAUT 15° DE CHALEUR
POUR ÉVITER LE PAILLETAGE

LE RICARD est frileux

MARQUE DÉPOSÉE BI POSSIBLE DANS VOTRE SALLE CHAUFFÉE
EN CAS DE PAILLETAGE
1 - Débrancher la bouteille.
2 - La tremper dans l'eau chaude (40°) en agitant de temps en temps... jusqu'à ce que les paillettes aient disparu.

CABINET LAVOIX
GEHET, COLAS, LAVOIX & JOURDAIN Ingénieurs-Conseils
PARIS

PROCURATION 13 SEPTEMBRE 1964
POUR
AUTORISER A EFFECTUER LES OPERATIONS POSTALES, TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES

Je, soussigné, Louis Dewulf -

Nom : DEWULF
Prénoms : Louis
Profession ou qualité : GERANT de la SARL L. DEWULF CAILLERST & FILS 10 Bis quai Citadelle Dunkerque
Domicile : Dunkerque

DONNE POUVOIR A M.
Nom : Entreprise Marilins Eon Vincent, SARL
Prénoms : 54 rue du Moulin Bruli à Calais
Profession ou qualité : Travaux
Domicile : Calais

dont la signature est apposée ci-dessous, à effectuer en mon lieu et place les opérations suivantes (2) ;
Recevoir à mon domicile ou retirer au bureau de poste de Calais les objets chargés ou recommandés ;
Toucher les mandats-poste et les mandats télégraphiques ;

Gérant.
BELGIQUE, tient également des entreprises industrielles.

HABITATIONS A LOYER MODÉRE
"NOTRE COTTAGE"
SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE
Arrêté Municipal de 28.7.50

SIÈGE SOCIAL :
40, Rue Marcel Hénaux
ROSENDAËL
R. C. Dunkerque 57 B 36
C.C.P. LILLE 1639-84

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
du 24 JUIN 1961 à 16 H.

Présidence : M. A. DENVERS

Membres présents : A. DENVERS, A. LEYS, G. HOSSTLANDT, G. ROHEL, A. LEPEVER, R. VERDOLLET, R. BISSEROUCK

Excusés : P. DESSINQUEZ, G. DESSUDE, G. KERKHOVE, R. FARLE, A. LAMAD

Absents :

OBJET : POUVOIRS ET SIGNATURES

RESOLUTION

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
PRÉFECTURE DE POLICE

COMMERCIAL DE FRANCE
au Capital de 40 Millions de Francs
16 TOUR COING 20, Rue Carnot
20 - R.C. Roubaix 818 B 88 - Lille B F 71

REÇU
Le 24 Juin 1961

CRÉDIT
Société Anonyme
R.C. Seine 123 456

Le Président
A. DENVERS

A. LEYS
G. HOSSTLANDT

- 2 - CARTE ANNUELLE. - 3 -

- 2 - CARTE AN-VIEIL - 3 -

(FACULTATIF)
 Détail des versements Vieillesse effectués pendant l'année 1934

Mois	Versement
Jan	
Fév	
Mars	
Avr	
Mai	
Jun	
Juil	
Août	
Sept	
Oct	
Nov	
Déc	

- 2 - CARTE ANNUELLE. - 3 -

15
17
17
9
0,40
87,65

26
13
8
2

- 1 - FEUILLET TRIMESTRIEL - 2 -

TRIMESTRE

Utiliser sur le présent document que des timbres en deux parties.
 La partie du timbre portant en surcharge la lettre M doit être apposée sur le feuillet.
 Les timbres peuvent être apposés sur chaque volet de gauche à droite, sans interruption, en commençant par le haut.
 L'employeur doit mentionner sur les timbres la date de l'apposition à l'exclusion de toute autre indication.

Le présent feuillet ne peut être utilisé pour les périodes de travail accomplies dans les professions agricoles ou forestières, sauf s'il s'agit de travaux effectués à titre de supplément du travail normal.

- 2 - CARTE ANNUELLE. - 3 -

136,00
147,30
TIMBRES V (Vieillesse)

- 2 - CARTE ANNUELLE - 3 -

36
18
36
16
52
192

144
168
192,50
TIMBRES V (Vieillesse)

Redolph SCHAAF
REUNISSEUR
21, Rue du Coelloquet
M E T Z
SÉL. MARSH
Strasbourg 214.40

Protêt
ORIGINAL

Valenciennes, le 30 Novembre 1954, B.P.F. 54.045, -, A vue
Veuillez payer contre cette lettre de change stipulée avec
frais à l'ordre de la Banque Nationale pour le Commerce et
l'Industrie, la somme de cinquante quatre mille quarante et
cinq francs, signé : illisible, Avec frais, signé : illisi-
bre, un timbre fiscal de cent francs, un de cinquante francs,
un de quinze francs oblitérés. TIRE : Monsieur et Madame
GUELTON René, 15, Place Henri Durre, HERIN, sur fiche : Va-
leur à réexpédier à l'adresse ci-dessous : 1, rue Pasteur,
ler étage, Mézières-les-Metz (Moselle). EN MARGE : Galeries
du Meuble BELIN, 29 à 33, rue des Angles, Valenciennes. AU
DOS : B.N.C.I., Protêt simple, signé : illisible, Pour ac-
quit Lille le 30 Novembre 1954, Banque Nationale pour le
Commerce



Vendu à Mademoiselle Marie André
Dentier des Saussa la Providence, Douv. Valmy
Payable comptant sans escompte Colombe

PARIS, le 26 Janvier 1955

32	Loi du 23 Août 1871, Timbre	10
13	facile	24 30 55
13	facile	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
10	facile	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
9	facile	6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
		180.90

Caisse de la
POUR AVOIR

Assortiments les plus variés : Bonbons Chocolat Fondants,
Marrons Glacés, Pâte de Fruits - Pâte d'Amandes, etc.
VINS FINS - CHAMPAGNES - LIQUEURS - RHUMS

La Maison se recommande par la Qualité de ses Produits

TEINTURERIE LAINES BONNETERIE

Docteur Jacques MORAND
MEDECIN DE L'HOPITAL
25, Rue Juvénat
Téléphone 10-99
CABINET :
de 10 heures à midi et sur rendez-vous

DOCTEUR FABRE PITOISET
LANDREVILLE (AUBE)

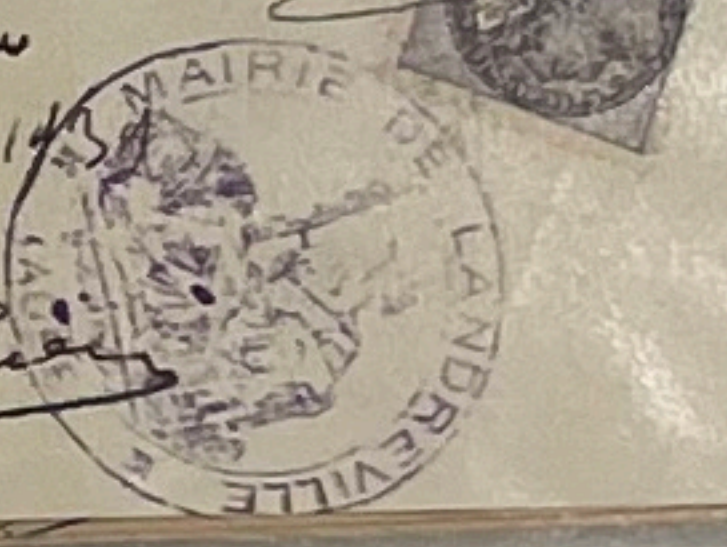
Je sou-
certifie que mon
bonne santé phys

Le Docteur Fabre Pitoiset
Certifie que Monsieur M. Taine
René, Souffrant d'un
présent de la bronchite aiguë au
forte température, appelle sur la
retourne à la chambre pendant
une période d'au moins dix jours

Landreville le 8 Décembre 1954

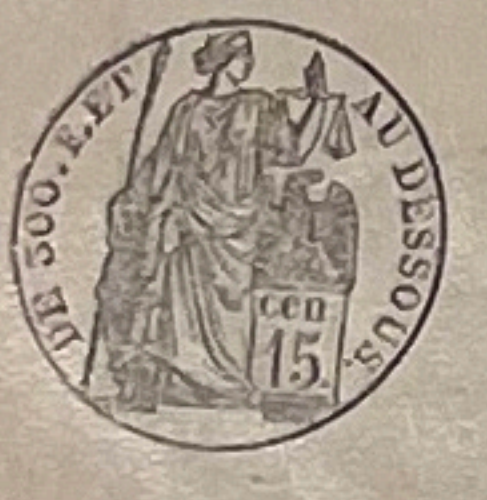


Vu pour légalisation
de la signature de Docteur
P. Taine apposee ci-dessus
Landreville le 8 Dec 1954
Le Maire :

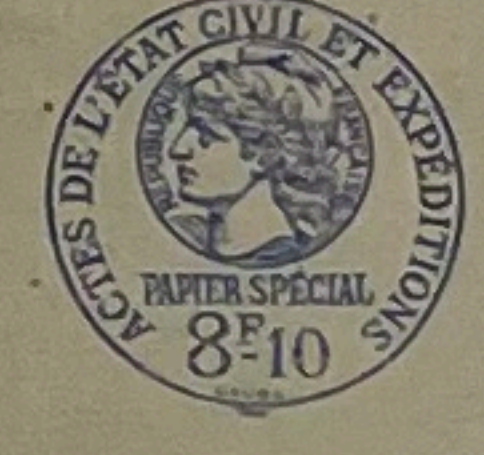


MLC/JC PARIS le 10 FEVRIER 1955 D 43 B.P.F. 585,00
TRENTÉ ET UN MARS PROCHAIN
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
17 406 048
Somme de CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS
TIRÉ
Messieurs BELIN Frères
Epicierie
97, Rue du Quesnoy
VALENCIENNES
DOMICILIATION

Au deux Octobre prochain je paierai à
Monsieur Pierre Boucher sur son Ordre la
Somme de soixante sept mille cent cinquante
valeur renou Marchandise
Paris le 2 août 1866
Bon pour soixante sept mille cent cinquante



SEINE-ET-OISE
VERSAILLES



AF 07575

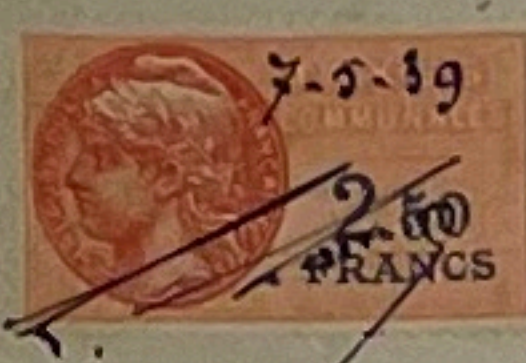
12. V. 1939

Mairie de Versailles

Extrait du Registre des Actes de l'Etat-civil
de Mairie de Versailles pour l'année 1917.

Le tiers et un quier mille neuf cent dix-sept,
neuf heures au matin, en présence d'Emile
Lucien Chaidron, de son mariage, de
Marie Emile Chaidron, âgée de dix ans, actuellement
résidant au 14, rue de Valenciennes à Paris, et de
Jeanne Henry, âgée de dix ans, sans profession,
son épouse, réfugiée à Mairie de Versailles, domiciliée
à Corbiac, province de Luxembourg, Belgique.
Dressé le tiers et un quier mille neuf cent dix-sept,
midi, sur présentation de l'acte de célébration
fait par Arthur Henry, trente-trois ans, bachelier,
réfugié belge, demeurant à Mairie de Versailles, en
domicile unique et actuel à Mairie de Versailles. En présence
de Joseph Gonzalez, bachelier, réfugié belge, et
de Julien Marchand, bachelier, réfugié belge,
tous deux demeurant à Mairie de Versailles, qui, l'un
fait, ont signé avec le célébrant et avec M. le
Maire de Mairie de Versailles.

Mairie
Chaidron
Emile Lucien
21 Juin 1917.



Le Maire,
Henry

SÉNAT

PARIS PALAIS BOURBON 22-1-50 0210

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS PALAIS BOURBON 12-1-50 0230

MAIRIE DE PARIS

PARIS HOTEL DE VILLE 14-6-92 0230

MAIRIE DE PARIS

Jean-Charles de Farcy
CONSEILLER DE PARIS

PARIS HOTEL DE VILLE 14-6-92 0230

SÉNAT

LE VICE-PRÉSIDENT

PARIS PALAIS BOURBON 21-4-62 0160

République Française

N° 741

120 x 90

POSTES
TELEGRAPHES
ET TELEPHONES

Le port est gratuit.
Le facteur doit remettre un récépissé à souche
lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

Télégramme

12-60+

ÉLECTIONS
DES

Mair
CAR
NEP

Nom du prisonnier : DURLOT DUPLICATA Signature du Maire :

Carte Individuelle d'Alimentation - 1991
Nom: DURLOT
Prénoms: Jean-Charles
Né le: 16 SEPT 1949
Nationalité: Française
Département: ANESNES-LEZ-AUBERT
Commune: ANESNES-LEZ-AUBERT
Adresse: par la Mairie de ANESNES-LEZ-AUBERT
Signature du Maire: [Signature]

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE 024

PARIS PALAIS BOURBON 23-1-50

REPUBLIQUE FRANÇAISE 0230 POSTES FRANCE

95/160

M. STEPHANE LENDAN

Cité Historique
CARRÉ D'ART
MUSEE ALPHONSE
MONTMARTRE 1-2-50

PARIS MONTMARTRE 17-1-1990

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

PARIS 24-1-50

PARIS MONTMARTRE 17-1-1990

U.T.T

278 Chaussée Fernand FOREL

BP 440

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS PALAIS BOURBON 24-1-50

REPUBLIQUE FRANÇAISE 0370 POSTES FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE 222

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS PALAIS BOURBON 21-3-50

REPUBLIQUE FRANÇAISE 0210 POSTES FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS PALAIS BOURBON 21-3-50

REPUBLIQUE FRANÇAISE 0210 POSTES FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS PALAIS BOURBON 30-12-59

REPUBLIQUE FRANÇAISE 0270 POSTES FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE 083

PARIS MONTMARTRE 17-1-1990

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

MME FOUAN
MONIQUE MARIE
EPOUSE PENNEL
0027 RUE PASTEUR
59200 TOURCOING

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

ÉLECTION
DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

NE PAS TAXER
(Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.)

URGENT

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

MR. PENNEL 1025 101
JACQUES LOUIS
0027 RUE PASTEUR
59200 TOURCOING

URGENT
ELECTIONS

Affranchissement
en compte
avec les P.T.T.

MR. PENNEL
JACQUES LOUIS
0027 RUE PASTEUR
59200 TOURCOING